

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2017

Membres présents : 16

ABSENTS EXCUSES :

M. RICOUL G. donne pouvoir à M. AUDELIN J.P., Mme MELLERIN N. donne pouvoir à Mme MERLET C., Mme MONNIER M. donne pouvoir à Mme LERAY A., M. LANDAIS M. donne pouvoir à M. EVAIN P., Mme GROLLIER A. donne pouvoir à Mme VALLEE A., Mme MOUROT S. donne pouvoir à Mme GUITTENY L., M. GAUTIER S. donne pouvoir à Mme VALLEE G., Mme LEDUC-BOUCHAUD C. donne pouvoir à Mme TOUCANNE J., M. HERTEAU M. donne pouvoir à Mme LUCAS B., M. GUITTONNEAU J.Y.

ABSENT :

PORCHER M.

SECRETAIRE :

Mme VALLEE Aurélie

Ouverture de séance : 20 h 35

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2017

Adopté à l'unanimité.

II – FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT – CONTRIBUTION 2017

La loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004, transfère la responsabilité du pilotage et de la gestion du Fonds de Solidarité Logement aux Conseils Départementaux.

En ce qui concerne le Département de Loire-Atlantique, le niveau d'intervention du FSL auprès des ménages défavorisés a été rendu possible grâce aux aides de l'Etat et du Conseil Départemental, ainsi qu'à la participation financière des Communes et des autres partenaires volontaires.

Pour l'exercice 2017, il est proposé de maintenir la participation communale à hauteur de **620 €**.

Adopté à l'unanimité.

III – MODIFICATIF DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal pour permettre de procéder aux nominations par avancement de grade.

Ouvertures de poste (à la date de la nomination des agents concernés)

- 1 poste d'Adjoint Technique principal 1^{ère} classe
- 1 poste d'Adjoint Technique principal 2^{ème} classe
- 1 poste d'Adjoint Administratif principal 1^{ère} classe

Fermetures de poste

- 2 postes d'Adjoints Administratifs principaux 2^{ème} classe
- 2 postes d'Adjoints Techniques
- 1 poste d'Adjoint Technique à temps non complet (7/35^{ème})

Précision apportées : 5 agents de la collectivité peuvent prétendre à des avancements de grade dont 2 après réussite à un examen professionnel.

Adopté a l'unanimité

IV – PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE – CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT 2017/2020

Le Centre socioculturel intercommunal Mireille MOYON, l'association Retz'activités et l'association Mobilité Solidaire Sud Estuaire, appuyés institutionnellement par la Caisse d'Allocations familiales de Loire-Atlantique, le Conseil départemental de Loire-Atlantique et la Fédération des centres sociaux et socioculturels de Loire-Atlantique, mènent des projets communs sur le territoire de la Communauté de communes Sud Estuaire ; il s'agit de projets ayant pour finalité, l'inclusion sociale et la socialisation des personnes, le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur les territoires, le développement de la citoyenneté de proximité, l'éducation populaire et le soutien aux habitants les plus en difficulté.

Il a été proposé à la Communauté de communes Sud Estuaire et aux six communes la constituant, de signer une convention présentant les objectifs, les engagements, la politique concertée, la coopération partenariale locale et les actions menées sur le territoire Sud Estuaire.

Explications données par Monsieur le Maire : il s'agit de mettre en œuvre des activités qui n'existent pas sur la commune comme le soutien scolaire ou des actions en direction de l'enfance et de la famille.

Adopté a l'unanimité

V - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX – PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Délibérante que des travaux de réaménagement de locaux ont été effectués à l'ancienne école, sur le site - rue de Blandeau.

Ces aménagements ont pour vocation de permettre de reloger les permanences de protection maternelle et infantile (PMI) dans des locaux adaptés et spécialement aménagés à cet effet.

Dans ce cadre il convient que soit signée avec le Conseil Départemental une convention de mise à disposition de locaux communaux.

Les services sociaux départementaux occuperont les locaux mis à disposition suivant les modalités exposées dans la convention ci-annexée.

Le Conseil Départemental devra s'acquitter d'un loyer annuel de **3600 €** toutes charges comprises ; Ce loyer sera révisé chaque année en fonction de l'Indice ILAT publié par l'INSEE.

Une inauguration est prévue vers le mois de septembre 2017.

Adopté à l'unanimité

VI - PREVENTION DE LA DELINQUANCE – PROTOCOLE RELATIF AU DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE «VOISINS VIGILANTS »

Monsieur le Maire propose la mise en place d'un dispositif de prévention de la délinquance, structuré autour d'habitants d'une même rue ou d'un même quartier. Ce maillage, fondé sur le principe de solidarité est animé par l'esprit civique et sera identifié sous l'appellation de « voisins vigilants ».

Ce dispositif de participation citoyenne a vocation à contribuer au renforcement de l'action de proximité en systématisant une relation entre les autorités et la population.

Dans chaque quartier ou rue où le dispositif de participation citoyenne est mis en place, il est procédé, en étroite collaboration entre Monsieur le Maire et le Commandant de Groupement de Gendarmerie, à la désignation d'un ou plusieurs « citoyen(s) vigilant(s) », personne(s) choisie(s) pour leur honorabilité et leur disponibilité.

La Gendarmerie Nationale désigne un gendarme référent chargé de recevoir les sollicitations du référent citoyen vigilant et, en règle générale, de faciliter l'échange réciproque d'informations entrant dans le champ de la sécurité des personnes et des biens.

Une signalétique particulière sera implantée aux entrées de l'agglomération. Cette signalétique dissuasive a pour but d'informer le public qu'il pénètre dans un domaine où les résidents sont particulièrement attentifs et signalent toute situation qu'ils jugent anormale.

Le coût du dispositif s'élève à la somme de **1 200 € TTC** annuel.

Monsieur le Maire organisera des réunions régulières entre les partenaires privés et publics de ce dispositif, pour faire le bilan de la mise en œuvre du dispositif de participation citoyenne.

M. AUDELIN Jean-Pierre rappelle que depuis le début de l'année les vols chez les particuliers et autres faits de délinquance se sont multipliés ; Les vacances se profilant, les cambriolages risquent encore d'augmenter. Il ne s'agit pas de délation mais de signaler des comportements suspects via un site internet sur lequel des droits d'accès sont donnés aux personnes référentes, à la Mairie et à la Gendarmerie. Dans les communes adhérentes au dispositif, les cambriolages ont diminué d'environ 80 %.

La somme de 1200 € comprend, les droits d'accès au site. La mise en place d'une signalisation adéquate (panneaux aux entrées de bourg – autocollants).

Remarques : Mme Brigitte LUCAS aurait souhaité que l'on se rapproche des communes qui ont adopté ce dispositif.

Mme Josette TOUCANNE regrette le manque de concertation en amont. La mise en place de ce dispositif aurait dû être évoquée en réunions publiques pour générer une adhésion citoyenne de la population. L'application en l'état est brutale et l'information semble être un préalable à l'efficacité de cette action.

M. AUDELIN rappelle que l'information a déjà été relayée via le T'Retz d'Union et ce sujet a été abordé à plusieurs reprises en Bureau Municipal. Certaines personnes sont déjà venues s'inscrire en Mairie.

Adopté – 4 voix contre.

VII - MARCHE D'APPROVISIONNEMENT ET AUTRES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC – RAPPORT ANNUEL DU CONCESSIONNAIRE 2016

En application de l'article 52 de l'ordonnance du 29 janvier 2016, relative aux contrats de concession, le concessionnaire doit produire avant le 1^{er} juin de chaque année un rapport comportant les comptes, la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité de service.

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité avoir pris connaissance dudit rapport qui ne soulève pas de remarques particulières.

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Les membres du Conseil Municipal ont procédé au tirage au sort sur la liste générale des électeurs de 9 personnes susceptibles de siéger en qualité de juré d'assises de Loire-Atlantique en 2018.

INFORMATION A COMMUNIQUER AU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LES MARCHES PUBLICS

Un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été signé avec la SELA pour la maîtrise foncière et le pilotage d'un projet de renouvellement urbain sur l'îlot de la Place de l'Eglise pour un montant de **35 469 € H.T.**

La séance est levée à 21h20.